

DG/DCH/N° 42-15

Rabat le,

1 JAN. 2015

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE LA SOCIETE NATIONALE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE ;

Vu le statut régissant le personnel de la SNTL tel qu'il a été modifié ;

Vu la circulaire du Chef du Gouvernement N° 24/2012 du 22 octobre 2012 relative à la procédure de recrutement dans les Entreprises et Etablissements Publics ;

Vu la loi cadre de la SNTL de l'exercice 2015.

DECIDE

<u>Article 1</u>: Dans le cadre du renforcement de son capital humain, la Société Nationale des Transports et de la Logistique recrute <u>un (01) Commis (Réf: ATC/15) à Agadir</u>, les missions et profil sont détaillés ci-après :

Missions:

Assurer la gestion administrative du transport ainsi que la gestion et l'organisation des flux documentaire et d'information de l'agence.

Profil:

De formation Bac+2 en Exploitation de Transport ou équivalent, titulaire d'un diplôme de Déclarant en Douane, résident à la ville d'affectation, avec une expérience minimum de 1 an dans un poste similaire.

Article 2:

Les dossiers de candidature (CV avec photo, Lettre de Motivation en précisant le poste et sa référence, Certificat de résidence) doivent être soit déposés au bureau d'ordre de la SNTL soit envoyés par voie postale à l'adresse de la SNTL sise à : rue Al-Fadila, quartier industriel Yaacoub Al Mansour, BP 114, Rabat et ce, au plus tard le 04/02/2015.

N.B: le dossier de candidatures doit être déposé sous pli fermé en mentionnant le référence du poste sur l'enveloppe.

Le Directelu Général de

Mohames BENOUDA